



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juillet 2026
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2026

1-4 septembre 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Tchad

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Tchad est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 88 820 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 200 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2027-2030.

* [E/ICEF/2026/25](#).

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le profil démographique du Tchad se caractérise par une croissance rapide de la population, laquelle est majoritairement jeune. Le pays compte plus de 20 millions d'habitants, dont 11,1 millions (55,2 %) d'enfants de 0 à 17 ans¹. La jeunesse de la population et le potentiel agropastoral important du pays offrent des possibilités considérables de transformation socioéconomique, sous réserve que des efforts soient déployés pour élargir et pérenniser les investissements dans le capital humain. La transition politique en cours et le Plan national de développement (PND) *Tchad Connexion 2030* témoignent d'un engagement national renforcé en faveur du développement du secteur social, de la modernisation de la gouvernance et d'un accès équitable aux services essentiels. Cet environnement politique dynamique offre une base favorable pour une accélération des progrès en matière de survie, de développement, d'apprentissage, de protection, d'identité juridique et de résilience des enfants, et pour la promotion des priorités nationales alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 13, 16 et 17.

2. Une analyse de la coopération passée entre l'UNICEF et le Gouvernement met en évidence des progrès mesurables concernant les résultats obtenus en faveur des enfants, qui reflètent des efforts soutenus de renforcement des systèmes. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans a diminué, passant de 194 à 122 décès pour 1 000 naissances vivantes², tandis que la couverture vaccinale a augmenté de 22,9 à 53,1 %³. La prévalence de la malnutrition aiguë sévère a chuté, passant de 4 % à 2,1 %⁴. Dans l'éducation, les progrès en matière d'égalité des genres sont manifestes, le taux de scolarisation des filles étant passé de 77,8 à 85,4 % et le taux d'achèvement de 35,8 à 45,4 % entre 2015 et 2025⁵. Le taux d'accès à l'eau potable s'est amélioré, passant de 47,8 % en 2015⁶ à 52,1 % en 2024⁷. L'enregistrement des naissances a également augmenté, passant de 8,9 % en 2004 à 25,7 % en 2019, grâce

¹ Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED) du Tchad, *Projections démographiques 2009–2050. Tome 1 : Niveau national*. N'Djamena, 2014.

Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sfall_unicef_org/IQB0mdf-9mpNTYsWeKfZrDWXAXwJbHjX3TPIbb2n7gN1McA.

² UNICEF Tchad et INSEED, *MICS6-Tchad, 2019 : Rapport des résultats de l'enquête*.

N'Djamena, 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sfall_unicef_org/IQCL7hyiA2H5Q4_0BpX89W40AYkn3adJifDSt1w39jQPqxc.

³ UNICEF et OMS, *Tchad : WUENIC 2024 Revision*. Genève (Suisse) et New York (NY, États-Unis), 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sfall_unicef_org/IQDnOl7PbrOHT5Rw3ixyiVNPAVfPZ6Y30BLbJl2uL9LBA.

⁴ Saidou Kabore, *Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective (SMART 2024) : Note de synthèse*. Ministère de la santé publique, N'Djamena, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/chad/enquete-nationale-de-nutrition-et-de-mortalite-retrospective-smart-2024-note-de-synthese-19-janvier-2025>.

⁵ Ministère tchadien de l'éducation nationale et de la promotion civique, *Annuaire statistique de l'éducation 2024-2025*. N'Djamena, 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/sfall_unicef_org/IQDGziy-atOQRrFrQafmqO_KAdaWHkIIM2r0wEwyYwvTOXc.

⁶ INSEED du Tchad, *Projections démographiques 2009–2050*.

⁷ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP), « Estimates on the use of water, sanitation and hygiene in Chad ». Mars 2023.

Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:x:/g/personal/sfall_unicef_org/IQDc0oZjwpU9S4fCk2T3IULCAYYIM88la6itqBQfX_9H5UE.

à la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil⁸. Ces avancées témoignent d'une prestation de services renforcée et plus équitable être encore consolidée au titre de *Tchad Connexion 2030*, du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2027-2030, et du programme de coopération entre l'UNICEF et le Gouvernement.

3. Malgré un potentiel agropastoral et des ressources naturelles considérables, le Tchad reste confronté à une fragilité persistante et à des crises répétées qui entravent la réalisation des droits de l'enfant et ralentissent les progrès vers les ODD. Avec un taux de croissance démographique de 3,5 % par an⁹, le pays voit désormais sa population augmenter plus rapidement que ses performances économiques. Estimé à 3,4 % en 2025, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel s'avère insuffisant pour empêcher une baisse du PIB par habitant qui est passé de 747 dollars en 2015 à 567 dollars en 2023¹⁰. Les contraintes budgétaires auxquelles s'ajoutent des pressions sécuritaires croissantes limitent la capacité du Gouvernement à étendre les services sociaux essentiels. Les ressources publiques affectées à l'éducation, à la santé et aux affaires sociales ont diminué, passant de 3,8 % du PIB en 2014 à 2,9 % en 2024, tandis que les dépenses consacrées à la sécurité et à la défense ont augmenté, passant de 2,3 % à 3,4 % du PIB entre 2016 et 2024¹¹. Ces tendances contribuent à réduire encore davantage les ressources disponibles pour le renforcement des systèmes essentiels à la survie, au développement et à la protection de l'enfant.

4. Le Tchad affiche un indice de développement humain de 0,416 qui le place au 191^e rang sur 193 pays¹² – un résultat qui reflète une pauvreté structurelle persistante et un accès limité aux services sociaux essentiels. La pauvreté touche 44,8 % de la population et atteint 56,6 % dans les zones rurales¹³. Les enfants en subissent les conséquences de manière disproportionnée : 49 % d'entre eux vivent dans la pauvreté monétaire, et 35 à 50 % connaissent des privations multidimensionnelles en matière de nutrition, de santé, d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (EAH), et d'éducation¹⁴, ce qui freine la progression du pays vers les ODD 1, 2, 3, 4 et 6. Les résultats relatifs au capital humain restent extrêmement faibles : on estime qu'un enfant né au Tchad aujourd'hui n'aura atteint que 30 % de son potentiel en matière de santé et d'éducation à l'âge de 18 ans¹⁵.

⁸ UNICEF Tchad et INSEED, *MICS6-Tchad*, 2019.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Banque mondiale, « Indicateurs du développement dans le monde ». DataBank. Disponible à l'adresse suivante : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>.

¹¹ Ministère tchadien des finances, du budget et des comptes publics, *Rapport d'analyse des allocations budgétaires des secteurs sociaux sensibles aux droits de l'enfant*. Douguia (Tchad), 2023. Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/sfall_unicef_org/IQDAv6hlMUKTRIHmgZ9V8232AXKRtaBjI4oatVV0qG6fMMY.

¹² Pedro Conceição et al., *Rapport sur le développement humain 2025. Une affaire de choix : individus et perspectives à l'ère de l'IA*. New York (NY, États-Unis), 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/hdr2025reporten.pdf>.

¹³ INSEED du Tchad, *Cinquième enquête sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté au Tchad (ECOSIT5) : Rapport de synthèse*. N'Djamena, 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/sfall_unicef_org/IQAuWj7AYyVcS4slPH58DiNjAZ-JG1Jal36oS0LPvR-3Ys.

¹⁴ *Report_MODA_Chad.docx*

¹⁵ Banque africaine de développement, *Rapport Pays 2025 : République du Tchad*. Abidjan (Côte d'Ivoire), 2025. Disponible à l'adresse suivante : https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/tchad_cfr_2025.pdf.

5. L'exposition chronique du Tchad à des situations d'urgence récurrentes et complexes continue d'entraver la réalisation des droits de l'enfant et d'aggraver les vulnérabilités structurelles. Le pays est l'un des plus touchés au monde par les changements climatiques ; il est également en tête des pays les plus vulnérables face à ces changements, et l'un des moins préparés à en gérer les effets¹⁶. L'indice de risque climatique pour les enfants le classe au deuxième rang mondial des pays les plus à risque. Les aléas climatiques, notamment les sécheresses fréquentes, les inondations, les épidémies, l'insécurité alimentaire, les crises nutritionnelles et les conflits intercommunautaires, sont aggravés par une instabilité régionale persistante. En février 2026, le Tchad comptait 2,23 millions de personnes déplacées, dont 1,53 million de personnes réfugiées ou demandeuses d'asile, 219 595 personnes déplacées à l'intérieur du pays, et 480 720 personnes de retour dans le pays, les personnes réfugiées représentant 68,5 % de cette population¹⁷. Depuis avril 2023, l'arrivée de 918 568 personnes fuyant le Soudan, dont 69 % de femmes et d'enfants, exerce une pression supplémentaire sur des communautés d'accueil fragiles et des services déjà surchargés. En conséquence, les besoins humanitaires restent avec 4,5 millions de personnes, dont 2,5 millions d'enfants, qui pourraient avoir besoin d'une assistance humanitaire en 2026¹⁸.

6. Le Tchad continue de faire face à des défis critiques concernant la santé maternelle et néonatale et celles des enfants et des adolescent·e·s (âgé·e·s de 10 à 19 ans), dus à des niveaux élevés de mortalité évitable et à des goulets d'étranglement persistants au niveau des systèmes liés à la demande, à l'offre de services et à la création d'un environnement favorable. Le taux de mortalité des enfants âgé·e·s de moins de 5 ans, qui atteint 100 décès pour 1 000 naissances vivantes, reste l'un des plus élevés au monde¹⁹ et résulte d'un accès limité à des soins de qualité, de la propagation de maladies évitables et de lacunes importantes en matière de vaccination (le pays compte plus de 124 000 enfants n'ayant reçu aucune dose de vaccin)²⁰. Les capacités du système de santé sont soumises à de graves contraintes, liées à des installations inadéquates et inégalement réparties, à la nécessité de parcourir de longues distances pour accéder aux soins, à des ruptures de stock fréquentes, à la faiblesse des systèmes de chaîne du froid ainsi qu'à des pénuries de personnel qualifié, le pays ne comptant que 5,4 agent·e·s de santé et 4 médecins pour 10 000 habitants²¹. La prévention au niveau communautaire demeure insuffisante et les adolescent·e·s font face à des vulnérabilités accrues – en particulier les filles, dont

¹⁶ Chen Chen *et al.*, *University of Notre Dame Global Adaptation Initiative: Country Index Technical Report*. Université de Notre Dame, Notre Dame (IN, États-Unis), 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://gain.nd.edu/assets/581554/nd_gain_countryindex_technicalreport_2024.pdf.

¹⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Tchad : Personnes déplacées de force*. Genève (Suisse), 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://reliefweb.int/report/chad/unhcr-tchad-personnes-deplacees-de-force-fevrier-2026>.

¹⁸ UNICEF, « Chad appeal: Humanitarian action for children ». 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unicef.org/appeals/chad>.

¹⁹ David Sharrow *et al.*, *Niveaux et tendances de la mortalité infantile : Rapport 2025*. UNICEF, New York (NY, États-Unis), 2026. Disponible à l'adresse suivante : <https://childmortality.org/wp-content/uploads/2026/03/UNIGME-Child-Mortality-Report-2025.pdf>.

²⁰ Organisation mondiale de la Santé et UNICEF, *Chad : WHO and UNICEF Estimates of Immunization Coverage: 2023 Revision*. Genève (Suisse) et New York (NY, États-Unis), 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://cdn.who.int/media/docs/default-source/country-profiles/immunization/2024-country-profiles/immunization-2024-tcd.pdf>.

²¹ Ministère tchadien de la santé publique, *Annuaire des statistiques sanitaires. Tome A, 37^e édition, année 2023*. N'Djamena, 2024. Disponible à l'adresse suivante : [Annuaire des statistiques sanitaires, tome A, 37^e édition, année 2023](#).

60,6 % sont mariées avant l'âge de 18 ans²² et 23,9 % deviennent mères avant l'âge de 19 ans. D'autres facteurs, tels que la pauvreté, les déplacements, les frais à la charge des patient·e·s, les normes sociales néfastes et la mauvaise qualité des services, contribuent à restreindre encore davantage le recours aux soins. Ces difficultés sont exacerbées par le faible niveau des dépenses publiques en matière de santé, la dépendance à l'égard des financements extérieurs, une coordination défailante, une décentralisation limitée et une fragmentation des systèmes d'information, autant d'éléments qui entravent l'accès équitable aux services de santé essentiels.

7. Au Tchad, les enfants et les adolescent·e·s voient leur droit d'apprendre et d'acquérir des compétences gravement entravé par des inégalités profondes et persistantes qui touchent l'ensemble du système éducatif. Plus de 3 millions d'enfants en âge d'être scolarisé·e·s ne le sont pas²³. Cette exclusion concerne principalement les filles (dont 70 % sont non scolarisées dans la tranche des 16-18 ans), ainsi que les enfants des familles rurales, nomades ou déplacées, et les enfants handicapé·e·s. L'éducation de la petite enfance reste très peu développée, avec une couverture nationale de 1,7 % seulement²⁴. Bien que les rapports administratifs fassent état d'un taux de scolarisation de 92 % dans le primaire, les résultats d'apprentissage sont extrêmement faibles : la proportion des enfants qui achèvent le cycle primaire sans maîtriser les compétences de base atteint 78 % pour la lecture, et 89 % pour le calcul²⁵. La non-scolarisation est élevée à tous les âges, touchant 53,3 % des filles et 47,4 % des garçons de 6 à 11 ans. Elle augmente fortement à l'adolescence. La précarité des environnements scolaires constitue une barrière supplémentaire à la fréquentation scolaire : moins d'un tiers des établissements offrent un accès à des services d'eau de base, et moins d'un cinquième disposent de sanitaires fonctionnels²⁶. Les obstacles liés à la demande, comme la pauvreté, le travail des enfants, les normes de genre néfastes, le mariage précoce, l'isolement rural, la faible confiance des parents vis-à-vis de l'école et l'enregistrement limité des naissances (seulement 77,4 % des enfants âgé·e·s de moins de 5 ans sont enregistré·e·s²⁷), constituent des facteurs d'exclusion et d'abandon scolaires. Parallèlement, les contraintes du côté de l'offre, telles que les infrastructures fragiles, les classes surchargées, les cycles scolaires incomplets, les pénuries de personnel enseignant (en particulier féminin) et les perturbations liées au climat et aux conflits, contribuent à détériorer encore davantage les conditions d'apprentissage. Les enfants des populations réfugiées ou déplacées font face à des vulnérabilités accrues et présentent un taux de non-scolarisation de 49 % malgré la mise en œuvre d'interventions

²² UNICEF Tchad et INSEED, *MICS6-Tchad*, 2019.

²³ Ministère tchadien de l'éducation nationale et de la promotion civique et UNICEF, *Étude sur les enfants non scolarisés au Tchad : Enfants et adolescents en dehors du système éducatif ou à risque de le devenir*. N'Djamena, 2016. Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/sfall_unicef_org/IQBR7FWTQO5HRK7zSMWx50ANAUZUDLzFqJ8-kE4uaL5BffM.

²⁴ Ministère tchadien de l'éducation nationale et de la promotion civique, *Annuaire statistique de l'éducation 2024-2025*.

²⁵ CONFEMEN, *PASEC2019 : Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : Performances et environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire*. Dakar, 2020. Disponible à l'adresse suivante : https://www.confemen.org/wp-content/uploads/2022/07/Resume_Pasec2019_Web.pdf.

²⁶ Ministère tchadien de l'éducation nationale et de la promotion civique, *Annuaire statistique de l'éducation 2024-2025*.

²⁷ UNICEF Tchad et INSEED, *MICS6-Tchad*, 2019.

ciblées²⁸. Il est essentiel de s'attaquer à ces disparités profondément ancrées et de renforcer l'accès à des parcours d'apprentissage inclusifs, de qualité et tenant compte des questions de genre, afin de progresser vers les cibles 4.1, 4.2, 4.5 et 16.9 des ODD.

8. La malnutrition reste un obstacle majeur à la survie, à la croissance et au développement des enfants au Tchad, et contribue selon les estimations à 45 % des décès d'enfants âgé·e·s de moins de 5 ans²⁹. Ses effets à long terme peuvent se traduire par des troubles du développement cognitif, des facultés d'apprentissage réduites et une productivité future plus faible, compromettent considérablement le capital humain et la résilience du pays. En 2024, 44,5 % des enfants âgé·e·s de moins de 5 ans souffraient d'au moins une forme de malnutrition, le taux de malnutrition chronique atteignant 36,7 %, soit un niveau supérieur aux seuils d'urgence³⁰. Les conditions sont encore plus difficiles dans les zones touchées par des crises. Dans les camps de personnes réfugiées soudanaises, par exemple, le taux de retard de croissance est de 40,6 %³¹. La prévalence de la malnutrition aiguë sévère, qui s'élève à 2,1 %³², reste supérieure aux seuils humanitaires ; dans des provinces du Kanem et du Lac, plus de la moitié des enfants souffrent de malnutrition. La pauvreté alimentaire touche 72,2 % des jeunes enfants³³ et se traduit par une diversité alimentaire insuffisante pendant les périodes critiques de la croissance. Les inégalités structurelles associées notamment aux pénuries de nutritionnistes et d'agent·e·s de santé qualifié·e·s, à la faiblesse des chaînes d'approvisionnement et à des interventions à base communautaire limitées continuent de restreindre l'accès aux services essentiels, tandis que les pratiques d'alimentation inadéquates liées à la pauvreté, au faible niveau d'éducation des mères et aux normes sociales compromettent encore davantage les résultats en matière de nutrition. La population adolescente demeure mal desservie, présentant des niveaux élevés de maigreur en milieu rural et une augmentation du surpoids en milieu urbain. Ces goulets d'étranglement géographiques, socioéconomiques et systémiques contribuent à un enracinement profond des inégalités en matière de nutrition, et limitent la capacité des enfants et des adolescent·e·s à s'épanouir.

9. L'accès à une eau sans risque sanitaire, à l'assainissement et à l'hygiène au Tchad reste très limité, ce qui compromet les droits des enfants et des adolescent·e·s à la survie, au développement et à l'apprentissage. Seuls 52,1 % des ménages utilisent des services de base d'approvisionnement en eau potable, tandis que 86,1 % consomment de l'eau contaminée par la bactérie *E. coli*, et plus de 93 % ne traitent pas l'eau³⁴. La couverture des services d'assainissement est extrêmement faible : 16,1 % des ménages disposent d'installations sanitaires améliorées alors que 62,2 % pratiquent la défécation à l'air libre – une proportion qui atteint 77,6 % dans les zones

²⁸ Ministère tchadien de l'éducation nationale et de la promotion civique et UNICEF, *Étude sur les enfants non scolarisés au Tchad*.

²⁹ Madewell, Zachary J. *et al.*, « Contribution of malnutrition to infant and child deaths in Sub-Saharan Africa and South Asia ». *BMJ Global Health*, vol. 9, n° 12, 2024.

³⁰ Kabore, *Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective (SMART 2024)*.

³¹ Gustave Bouloumegne Moubitang, Guilaine Tchadiou et Mahamat Garba Issa, *Enquêtes nutritionnelles SMART/SENS dans 25 camps de réfugiés et 6 strates de villages hôtes (réfugiés soudanais, centrafricains, nigériens et camerounais) : Rapport final*. HCR, N'Djamena, 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://coordination.ajala.app/urgence/api/pix/373ea169d06296c.pdf>.

³² Kabore, *Enquête nationale de nutrition et de mortalité rétrospective (SMART 2024)*.

³³ *Ibid.*

³⁴ UNICEF Tchad et INSEED, *MICS6-Tchad, 2019*.

rurales³⁵. Les services d'EAH au sein des institutions étant tout aussi peu développés, près de 5,5 millions d'enfants d'âge scolaire n'ont pas accès à des installations EAH sûres dans leur école³⁶. Les femmes et les filles, qui assument l'essentiel de la charge liée à la collecte de l'eau, sont les premières à en subir les conséquences. Ces manquements sont accentués par la croissance rapide de la population, l'extrême vulnérabilité aux changements climatiques, les inondations répétées et les sécheresses qui endommagent des systèmes déjà fragiles. Le sous-investissement continu, les problèmes de gouvernance au niveau du système et le manque d'entretien compromettent encore davantage la fiabilité des services, avec pour conséquence la persistance de maladies évitables et de privations de droits pour les enfants. Une telle situation souligne à quel point il est urgent de mettre en place des services d'EAH durables, équitables et résilients face aux changements climatiques.

10. Ces privations sont aggravées par des contraintes systémiques, notamment un déclin constant des financements publics destinés aux secteurs sociaux. Les dépenses consacrées à l'éducation sont passées de 2,3 % à 1,8 % du PIB, et celles consacrées à la santé de 1,4 % à 1,0 % du PIB au cours de la dernière décennie³⁷. La couverture de la protection sociale demeure extrêmement limitée : seulement 2,4 % des ménages les plus pauvres et 0,3 % des enfants en bénéficient par l'intermédiaire de l'assurance maladie – des chiffres qui se situent bien en deçà des niveaux de références de la cible 1.3 des ODD³⁸. Les problèmes de gouvernance au niveau des systèmes, ainsi que les difficultés liées à l'exécution des investissements et aux capacités institutionnelles, constituent des obstacles persistants à l'offre de services équitables et efficaces, freinant l'amélioration des résultats obtenus en faveur des enfants et des adolescent·e·s.

11. Les enseignements tirés des évaluations programmatiques menées par le bureau de pays montrent que les plateformes communautaires, telles que l'assainissement piloté par la communauté, les campagnes de santé de proximité, les groupes de soutien entre mères sur les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, ainsi que la mise en place de services décentralisés d'enregistrement des naissances, sont essentielles pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables. Ces leviers sont encore plus efficaces lorsqu'ils sont associés à des mesures d'autonomisation économique et sociale qui s'attaquent aux causes profondes de l'exclusion, y compris la pauvreté et les normes néfastes. La réponse apportée à la crise des réfugié·e·s soudanais·es démontre que les interventions qui s'inscrivent dans une approche axée sur le nexus humanitaire-développement-paix peuvent contribuer à mettre en évidence des vulnérabilités structurelles, à catalyser des investissements bénéficiant à la fois aux populations déplacées et aux populations

³⁵ Programme commun OMS/UNICEF, « Estimates on water, sanitation and hygiene ladders for schools ». 2024. Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:x:/r/personal/sfall_unicef_org/Documents/CHAD/CHAD-PME-2025/recalibrage/evidence-synthesis/WASH/JMP_2024_WinS_TCD_Chad.xlsx.

³⁶ OMS et UNICEF, *Progress on drinking water, sanitation and hygiene in school 2025–2023* New York (NY, États-Unis), 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/reports/jmp-2024-wash-schools>.

³⁷ Ministère tchadien des finances, du budget et des comptes publics, *Rapport d'analyse des allocations budgétaires des secteurs sensibles aux droits de l'enfant*. N'Djamena, 2023. Disponible à l'adresse suivante : https://unicef-my.sharepoint.com/:w:/g/personal/sfall_unicef_org/IQDAv6hlMUKTRIHmgZ9V8232AXKRtaBjI4oatVV0qG6fMMY?time=RkRP5Dm_3kg.

³⁸ Tchad, *Examen national volontaire des ODD : Édition 2024*. N'Djamena, 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://hlpf.un.org/sites/default/files/vnrs/2024/VNR%202024%20Chad%20Report.pdf>.

d'accueil, à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, sauvegardant ainsi les progrès accomplis vers l'ensemble des ODD.

12. Le programme s'appuiera sur les atouts du pays et son élan politique actuel pour promouvoir des investissements intégrés, axés sur l'équité et tenant compte des questions liées au genre et aux changements climatiques, en vue d'accélérer les progrès vers les ODD les plus critiques pour les enfants et les adolescent·e·s. Dans un contexte de fragilité chronique et de chocs récurrents, cette approche vise à convertir le potentiel du Tchad en résultats concrets, équitables et durables en faveur de chaque enfant, conformément au PND *Tchad Connexion 2030*, au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au Plan Stratégique et au Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable.

Priorités du programme et partenariats

13. Le programme de pays a été élaboré dans le cadre d'un processus de planification participatif et itératif coordonné par le Ministère du plan avec la participation des institutions gouvernementales, de la société civile, du Parlement, des structures communautaires, les adolescent·e·s (y compris les adolescent·e·s handicapé·e·s), de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires au développement. Ce processus a permis de garantir une pleine conformité avec la vision nationale énoncée dans le PND *Tchad Connexion 2030*, les recommandations du rapport 2023 du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le Plan Stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029. L'avantage comparatif dont dispose l'UNICEF au Tchad, fondé sur son mandat en matière de renforcement des systèmes, son engagement stratégique en amont et sa capacité à faire le lien entre action humanitaire et programmation du développement, lui permet de se positionner comme un partenaire de choix pour accélérer les progrès vers l'atteinte de résultats équitables en faveur des enfants les plus vulnérables dans les communautés fragiles, touchées par les changements climatiques et les déplacements de population.

14. Le programme est fondé sur une approche sensible aux risques, axée sur l'équité et tenant compte des questions liées au genre et aux changements climatiques. Il est guidé par les réorientations en matière de priorités, d'impact, d'échelle et de différenciation formulées dans le Plan Stratégique. Sa mise en œuvre s'articule autour de deux théories du changement qui définissent des voies d'action pour le renforcement des systèmes, la participation communautaire, la mise en place d'une gouvernance efficace et la mobilisation de partenariats stratégiques. Les priorités du programme répondent directement à une analyse complète qui a révélé des privations graves, multidimensionnelles et disproportionnées subies notamment par les enfants des milieux les plus défavorisés, les enfants handicapé·e·s, les adolescentes, les populations nomades et les enfants affecté·e·s par les conflits, les déplacements de population et les chocs climatiques. Cela exige la concentration des efforts sur les domaines d'intervention les plus critiques et à fort impact.

Survie, développement et bien-être de l'enfant

15. La première priorité du programme consiste à garantir la survie et le développement de l'ensemble des enfants et des adolescent·e·s au Tchad, ainsi que la réalisation de leur plein potentiel, en accordant une attention particulière aux plus vulnérables et à celles et à ceux qui vivent dans des contextes fragiles, touchés par les effets des changements climatiques ou des situations d'urgence. Conformément au résultat d'impact 1 du Plan Stratégique de l'UNICEF, à la priorité du PND *Tchad*

Connexion 2030 portant sur les services sociaux de base, et à la priorité du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable visant à apporter des transformations en matière de capital humain, cette réalisation du programme permettra de renforcer les voies systémiques pour obtenir des résultats équitables et résilients. Elle remplira également les objectifs suivants : améliorer les performances, l'intégration et la résilience des systèmes de santé, de nutrition, d'EAH, de protection de l'enfance et de politique sociale, consolider la préparation, les systèmes d'alerte précoce et les réponses aux situations d'urgence permettant d'assurer la continuité des services essentiels, et autonomiser les communautés, les adolescent·e·s et les parents à travers le renforcement de l'engagement communautaire et du changement social et comportemental. Parallèlement, des investissements seront réalisés pour lutter contre les goulots d'étranglement structurels. L'objectif sera d'améliorer la qualité des services, d'accroître le personnel qualifié et les infrastructures résilientes face aux changements climatiques, et de promouvoir les processus centralisés et décentralisés de planification, de budgétisation et de gestion des finances publiques sensibles aux droits des enfants. Ensemble, ces changements étroitement liés entre eux permettront de réduire les obstacles financiers, institutionnels, comportementaux et liés aux changements climatiques, favorisant ainsi des améliorations cohérentes, multisectorielles et durables pour la survie, le développement et la protection de tou·te·s les enfants et les adolescent·e·s au Tchad.

Accès à des services de qualité pour l'apprentissage et l'acquisition de compétences

16. La deuxième priorité du programme vise à garantir un accès équitable à une éducation inclusive et de qualité, ainsi que l'acquisition de compétences fondamentales et transférables pour l'ensemble des enfants et des adolescent·e·s, en particulier celles et ceux qui sont marginalisé·e·s, exposé·e·s à la violence, handicapé·e·s, ou touché·e·s par des conflits, des déplacements de population ou des chocs climatiques. Conformément au résultat d'impact 2 du Plan Stratégique de l'UNICEF, aux priorités du PND *Tchad Connexion 2030* relatives à l'éducation et à l'inclusion sociale, et à l'importance accordée au capital humain universel dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le programme s'attachera à renforcer les dynamiques de changement systémique permettant d'améliorer les performances, la résilience et la gouvernance du système éducatif. Des efforts seront déployés pour soutenir les écoles et les communautés en vue d'offrir des environnements d'apprentissage sûrs, protecteurs et résilients face aux changements climatiques, et intégrant un accès aux services d'EAH, de santé, de nutrition, de protection de l'enfance et de protection sociale. Il s'agira en même temps de renforcer les liens avec les communautés ainsi que l'évolution des comportements pour promouvoir la participation communautaire et prévenir la violence, la maltraitance et la négligence. Les investissements dans la préparation de la réponse aux urgences, un personnel enseignant qualifié, des ressources pédagogiques adéquates et des infrastructures résilientes aux changements climatiques permettront de lutter contre les goulots d'étranglement critiques liés à l'offre, tandis qu'une meilleure gestion des finances publiques et une planification sensible aux droits de l'enfant aideront à surmonter les contraintes structurelles au sein de l'environnement favorable. Ensemble, ces changements contribueront à réduire les obstacles financiers, institutionnels, culturels et liés au climat, et permettront ainsi à tou·te·s les enfants et les adolescent·e·s, y compris les plus vulnérables, de s'inscrire et de rester à l'école, d'apprendre, et d'acquérir les compétences nécessaires pour réaliser leur plein potentiel.

17. Le programme de pays déploiera des stratégies de changement intégrées du Plan Stratégique pour renforcer les systèmes nationaux, étendre la prestation de services équitables et intervenir auprès des filles et des garçons les plus marginalisés, y compris celles et ceux en situation de handicap, grâce à des services inclusifs en matière d'éducation, de santé, de nutrition, d'EAH et de protection de l'enfance. Des investissements seront réalisés dans des chaînes d'approvisionnement digitalisées, fiables et résilientes aux changements climatiques, et dans l'offre de services éducatifs intégrés en milieu scolaire et au niveau communautaire afin de garantir la continuité et la qualité des services à grande échelle (stratégie 5 du Plan Stratégique) dans les contextes humanitaires et de développement.

18. La mobilisation de partenariats et de financements (stratégie 2 du Plan Stratégique) constitue l'un des axes essentiels de l'action menée pour renforcer les systèmes nationaux et obtenir des résultats à grande échelle pour la survie, le développement et l'apprentissage de l'enfant. Le programme tirera parti d'alliances stratégiques pour améliorer la scolarisation, la rétention scolaire et les résultats d'apprentissage, tout en renforçant les capacités du pays à fournir des services équitables et de qualité à l'échelle nationale. Le PND *Tchad Connexion 2030* fournit un cadre global pour la mobilisation des ressources nationales et la coordination des contributions des partenaires techniques et financiers. Dans ce cadre, l'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement et les partenaires participant à la mise en œuvre des programmes du PND *Tchad Connexion 2030* relatifs à l'eau et à l'assainissement (programme 1), à l'éducation et à la formation (programme 4), à la santé (programme 6), à la réforme de l'État et à la décentralisation (programme 14), ainsi qu'à l'inclusion des femmes et des populations vulnérables (programme 15), tout en veillant à ce que les investissements soient alignés sur les priorités nationales et se traduisent par des progrès concrets pour les enfants et les adolescent·e·s.

19. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, l'UNICEF soutiendra les réformes des finances publiques et la décentralisation en vue d'améliorer l'efficacité, l'équité et la transparence des processus d'affectation des ressources en faveur des enfants. Au niveau central, le programme s'attachera à renforcer les capacités visant à mettre en œuvre une planification, une budgétisation, une mobilisation des ressources nationales et un suivi des dépenses sensibles aux droits des enfants, tout en collaborant avec le Parlement et la société civile pour améliorer les mécanismes de supervision et la participation citoyenne. Au niveau décentralisé, l'UNICEF soutiendra les autorités provinciales et communales pour élaborer et exécuter des plans et budgets locaux sensibles aux droits des enfants, et pour promouvoir une participation significative des enfants et des jeunes (âgé·e·s de 15 à 24 ans) à la gouvernance locale. Le programme contribuera également à étendre les transferts budgétaires et à mobiliser des financements complémentaires auprès des partenaires de développement et du secteur privé. Des mécanismes de gouvernance et de redevabilité renforcés, y compris des financements innovants en faveur des enfants, ainsi qu'un alignement avec les investissements majeurs de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque islamique de développement (BID), permettront de consolider les systèmes nationaux et de pérenniser les progrès dans les secteurs sociaux essentiels.

20. L'UNICEF œuvrera en faveur d'une collaboration interagence renforcée pour permettre au système des Nations Unies de mobiliser l'ensemble de ses expertises, de ses capacités et de ses financements au service des systèmes nationaux de renforcement du capital humain. Cette coopération favorisera la cohérence, réduira la fragmentation et améliorera l'impact collectif du système des Nations Unies sur

l'obtention de résultats en faveur des enfants et des adolescent·e·s. L'UNICEF consolidera également les mécanismes de coordination avec les partenaires techniques et financiers afin de renforcer les systèmes nationaux d'offre de services, l'harmonisation de la planification, le plaidoyer conjoint et l'alignement des financements, particulièrement dans les secteurs de l'éducation, de l'EAH et de la protection sociale dans lesquels l'UNICEF assure le rôle de lead ou co-lead, en soutenant des interventions à fort impact et susceptibles d'être mises en œuvre à plus grande échelle dans l'ensemble du pays.

21. Le programme déploiera un ensemble intégré d'interventions communautaires pour lutter contre les normes sociales et de genre qui entravent la survie et le développement de l'enfant ainsi que le traitement équitable des filles et des garçons en ce qui concerne la scolarisation et la rétention scolaire. Cette approche permettra de renforcer la capacité des travailleurs et travailleuses de première ligne et des parties prenantes communautaires à adopter les pratiques recommandées et à s'engager activement dans la gestion et l'utilisation efficaces des services sociaux de base (stratégie 4 et accélérateur 2 du Plan Stratégique). Les efforts de mobilisation des communautés seront axés sur la consolidation du programme national de parentalité positive et la promotion de normes sociales positives favorisant la réalisation des droits de l'enfant. Les stratégies de changement social et comportemental accorderont la priorité à la participation communautaire et numérique, et aux mécanismes robustes de redevabilité et de rétro-information existants. Elles viseront également à améliorer la collaboration avec les structures communautaires ainsi que les autorités coutumières et religieuses afin de lutter contre les normes sociales et les pratiques néfastes et de promouvoir un environnement plus favorable et protecteur pour les enfants.

22. Le programme de pays étendra la participation constructive des adolescent·e·s, y compris celles et ceux en situation de handicap, en leur offrant des possibilités plus larges d'acquérir des compétences et en développant les plateformes consacrées au partage d'informations, à la participation et à l'engagement civique. Cet axe de travail, qui fait partie des accélérateurs du Plan Stratégique, consistera également à amplifier la voix, le leadership et la capacité d'action des adolescentes grâce au dialogue communautaire et intergénérationnel, à l'acquisition de compétences numériques et à la création d'espaces physiques et en ligne sûrs. Ces efforts permettront d'accroître la demande de services de qualité, de remettre en question les normes sociales néfastes et d'encourager la participation active des adolescent·e·s aux prises de décisions au niveau local, avec à la clé, entre autres, des améliorations durables dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la protection de l'enfance et de l'EAH (accélérateurs 1 et 3 du Plan Stratégique). Les mécanismes de redevabilité et de rétro-information seront renforcés afin que la gouvernance locale intègre davantage les priorités des adolescent·e·s et des communautés, et que les progrès accomplis dans les secteurs sociaux essentiels soient à la fois équitables, durables et portés par les communautés.

23. Conformément aux Principaux engagements pour les enfants, l'action humanitaire sera mise en œuvre au moyen de fournitures prépositionnées, de personnel prêt à être déployé en renfort, de partenariats aptes à faire face aux situations d'urgence, de systèmes d'alerte précoce et d'action anticipée, ainsi que de plans multirisques élaborés en collaboration avec les ministères et les autorités décentralisées. Le programme contribuera à la mise en œuvre de la stratégie de localisation, et renforcera la capacité de l'UNICEF, ainsi que des parties prenantes nationales et locales, à déployer des interventions d'urgence plus rapides, plus prévisibles et plus responsables grâce à une rationalisation des procédures, à une

définition claire des responsabilités, à une amélioration de la programmation sensible aux risques et à un renforcement de la présence sur le terrain.

24. La promotion de l'égalité des genres restera au centre de la mise en œuvre du programme : des efforts seront déployés pour répondre aux besoins différenciés des filles et des garçons, promouvoir des normes sociales positives en mobilisant les adolescent·e·s, les jeunes et les hommes, et consolider les capacités institutionnelles et les partenariats en vue d'obtenir des résultats sensibles au genre. Un plaidoyer stratégique fondé sur des messages cohérents et coordonnés permettra de créer un environnement politique, institutionnel et financier plus favorable à la promotion des droits de l'enfant. Le programme visera également à renforcer les systèmes de production de données et de preuves tangibles en soutenant les structures nationales de statistique, de recherche et d'évaluation afin d'accroître la disponibilité et l'utilisation de données désagrégées de qualité pour le plaidoyer basé sur des preuves tangibles, la programmation sensible aux risques et axée sur l'équité ainsi que les réformes des secteurs sociaux. L'amélioration des plateformes de gestion des connaissances favorisera aussi la prise de décisions fondée sur des données probantes dans tous les secteurs, ce qui contribuera directement à la réalisation des deux priorités du programme.

25. Le programme de pays encouragera une gouvernance centrée sur l'enfant en matière de lutte contre les changements climatiques, afin de promouvoir des politiques, des stratégies et une coordination résilientes face au climat dans tous les secteurs susceptibles d'être touchés, notamment celui de l'EAH, tout en soutenant la survie, le développement et l'apprentissage de l'enfant dans les contextes de développement et les situations d'urgence. L'UNICEF œuvrera en faveur de services sociaux de base résilients face aux changements climatiques, d'un enseignement intégrant l'éducation aux changements climatiques et d'une préparation renforcée des communautés aux inondations, aux sécheresses et aux autres chocs. L'organisation favorisera également l'autonomisation des adolescent·e·s en les encourageant à piloter des initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. La production de données probantes et les cadres normatifs seront renforcés aux niveaux national et décentralisé, et la résilience face aux changements climatiques sera systématiquement intégrée aux mécanismes de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Les partenariats avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les donateurs, la société civile et le secteur privé seront élargis dans le but de mobiliser des ressources par des mécanismes de financement innovants, y compris le Fonds vert pour le climat, les instruments relatifs aux pertes et aux préjudices et les marchés du carbone, tout en amplifiant l'action climatique menée par la jeunesse au moyen de plateformes numériques telles que U-Report.

26. Le programme s'appuiera sur l'innovation numérique, l'interopérabilité et l'intelligence artificielle (accélérateur 3 du Plan Stratégique) pour accroître l'accès aux services essentiels pour les populations vulnérables, renforcer les chaînes d'approvisionnement nationales et soutenir le transfert progressif des fonctions de gestion de l'approvisionnement au Gouvernement. Ces avancées permettront d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de promouvoir un environnement de travail plus durable et économe en papier. Parallèlement, la solarisation des bureaux de l'UNICEF et des services sociaux de base réduira la dépendance à l'égard des réseaux électriques instables et améliorera la continuité et la qualité des services prioritaires, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé	17 764	64 000	81 764
Nutrition	3 553	10 800	14 353
Eau, assainissement et hygiène	6 217	22 000	28 217
Éducation	9 770	54 000	63 770
Protection de l'enfance	9 770	6 800	16 570
Inclusion sociale	13 323	17 600	30 923
Efficacité du programme	28 423	24 800	53 223
Total	88 820	200 000	288 820

Gestion du programme et des risques

27. L'administration du programme sera dirigée par le Ministère du plan en étroite collaboration avec l'UNICEF et les ministères sectoriels de façon à orienter les activités conjointes de planification, de suivi, de supervision et de revue en garantissant une mise en œuvre coordonnée et une responsabilité partagée concernant les résultats. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour renforcer la coordination au sein du groupe de résultats du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable consacré au capital humain, et faire progresser les initiatives conjointes d'amélioration de l'efficacité des interventions. L'organisation continuera également de consolider les mécanismes nationaux et interagence de préparation et de réponse aux situations d'urgence, en particulier dans les secteurs de la nutrition, de l'éducation, de l'EAH et dans le domaine de responsabilité de la protection de l'enfance, afin de garantir une action rapide, cohérente et efficace pendant les crises.

28. Les risques liés aux programmes et aux opérations seront gérés de manière proactive grâce à des contrôles internes renforcés, des procédures simplifiées et des mesures d'atténuation améliorées, garantissant une utilisation efficace des ressources, une assurance qualité rigoureuse et un respect total de la politique de tolérance zéro de l'UNICEF en matière de fraude, d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que du principe consistant à ne pas nuire. La gestion anticipative des risques par des évaluations régulières des risques, des systèmes d'alerte précoce et des mesures de continuité des activités contribuera à soutenir les opérations dans un contexte marqué par la volatilité et les chocs récurrents. Ces mesures renforceront l'intégrité, la transparence et la résilience des interventions, permettant au programme de pays d'obtenir des résultats de manière efficace et responsable, en appui aux priorités nationales et aux droits de l'enfant.

Suivi, apprentissage et évaluation

29. L'UNICEF renforcera les systèmes nationaux de production de données, de suivi et d'évaluation à travers le soutien à l'Institut national de la statistique et aux

ministères compétents pour la production de données de haute qualité en temps réel par l'intermédiaire d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS Plus), de systèmes de production de données administratives améliorés et de travaux d'analyse réalisés en collaboration avec les universités, contribuant au renforcement du dispositif de suivi des ODD, du PND *Tchad Connexion 2030* et des politiques et stratégies sectorielles. Il sera ainsi possible d'accroître les capacités nationales en matière de recherche sur les droits de l'enfant, de collecte de données numérisées et d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Le suivi, l'apprentissage et l'évaluation seront encore améliorés grâce à des plateformes nationales de partage des connaissances qui permettront les échanges entre le Gouvernement, le Parlement, les universités, les instituts de recherche, la société civile et les experts des programmes en vue de produire et d'utiliser des données probantes pour la prise de décisions stratégiques. Les revues de programme et les moments de réflexion stratégique permettront de documenter les progrès accomplis, les enseignements tirés et les résultats en termes d'effets pour une gestion adaptative, responsable et axée sur l'apprentissage continu. L'UNICEF assurera également un leadership stratégique au sein des mécanismes conjoints de programmation, de suivi et de redevabilité du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en accordant une attention particulière au groupe de résultats 1 dédié à l'accès inclusif aux services sociaux de base de qualité, au renforcement du capital humain et de la résilience ainsi que la réduction des disparités, particulièrement dans les zones rurales et fragiles.

30. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage seront essentiels pour guider la prise de décisions fondées sur des données probantes tout au long du programme. Les principales évaluations décrites dans le plan d'évaluation chiffré, notamment l'analyse de l'évaluabilité du programme et les revues des théories de changement, permettront de générer des informations qui serviront à éclairer les ajustements apportés au programme. L'UNICEF collaborera avec la Commission d'évaluation des politiques publiques du Parlement, le Ministère du plan, l'Association nationale d'évaluation et l'équipe de pays des Nations Unies pour faire progresser les évaluations pilotées par le pays et soutenir l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques. Aux fins d'une meilleure compréhension des changements systémiques, le programme soutiendra également des évaluations développementales visant à examiner dans quelle mesure les efforts de coopération renforcent les systèmes nationaux, infranationaux, de première ligne et communautaires, tandis qu'une évaluation sommative du programme de coopération permettra d'orienter la conception du prochain programme de pays.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Tchad et l'UNICEF, 2027-2030

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 40 et 45 Priorités nationales : priorité 2 du Plan national de développement <i>Tchad Connexion 2030</i> (2025-2030) sur l'efficacité des politiques sociales ; Programme 1 : Eau et assainissement ; Programme 4 : Éducation ; Programme 6 : Santé ; Programme 14 : Réformes de l'État, décentralisation, paix, sécurité et diplomatie ; Programme 15 : Inclusion sociale et politique. Objectifs de développement durable correspondants : ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 16
Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1
Groupes d'objectifs associés au Plan Stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 1, 2, 3, 4, 5

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisation 1. D'ici à 2030, les populations vulnérables disposeront d'un accès équitable et inclusif à des services sociaux de base de qualité qui permettront de renforcer le capital humain et la résilience, et	1. D'ici à 2030, le système de santé fournira des services résilients et de qualité en matière de vaccination et de santé maternelle, néonatale et infantile, gérés et utilisés de manière efficace par les communautés, et bénéficiant en particulier aux personnes les	Nombre d'enfants âgé·e·s de moins de 5 ans présentant des symptômes d'infection respiratoire aiguë pour lesquel·le·s un avis ou un traitement a été sollicité : NR : 159 320 (2023) NC : 256 999 (2030) Nombre d'enfants recevant au moins trois doses de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC) : NR : 530 014 (2024) NC : 773 239 (2030)	MICS, système d'information sanitaire	Le système de santé est renforcé à tous les niveaux pour fournir des services résilients et de qualité en matière de vaccination et de santé maternelle, néonatale, des enfants et des adolescent·e·s, y compris dans les situations d'urgence. Les parents, les adolescent·e·s, les jeunes et les communautés adoptent les pratiques recommandées pour la	Ministère de la santé, OMS, GAVI, ONG	17 764	64 000	81 764

<i>Réalisations du PCNUDD</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
de réduire les disparités, en particulier dans les zones rurales et fragiles.	plus vulnérables, y compris dans les situations d'urgence.	Nombre de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié (à domicile ou dans un établissement de santé) : NR : 338 274 (2023) NC : 579 929 (2030)		survie et le développement de l'enfant, et participent activement à l'utilisation et à la gestion efficaces des services de vaccination et de santé maternelle, néonatale et infantile, y compris dans les situations d'urgence.				
	2. D'ici à 2030, les systèmes liés à la nutrition et à l'alimentation sont renforcés pour accroître la disponibilité et l'utilisation d'aliments nutritifs, sûrs, abordables et durables pour les jeunes enfants, en particulier les plus vulnérables, et pour améliorer la couverture et l'adoption de services de qualité en matière de prévention et de traitement de la	Nombre d'enfants âgé·e·s de moins de 5 ans bénéficiant d'un ensemble essentiel d'interventions nutritionnelles destinées à protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel, le recours aux aliments et aux pratiques d'alimentation complémentaires, ainsi que la supplémentation en micronutriments qui les accompagne : NR : 5 058 537 (2025) NC : 5 800 000 (2030) Nombre d'enfants âgé·e·s de moins de 5 ans bénéficiant d'un ensemble minimal d'interventions nutritionnelles pour la	Enquête nationale sur la nutrition, MICS, système d'information sanitaire, système d'information pour la sécurité alimentaire et l'alerte précoce	Les principaux systèmes assurant la prévention et la gestion de la malnutrition dans les secteurs de l'alimentation, de la santé, de l'EAH, de l'éducation et de la protection sociale sont renforcés à tous les niveaux, et des mécanismes de coordination et de redevabilité améliorés garantissent que les jeunes enfants ont accès à une alimentation nutritive, sûre, abordable et durable et à des soins de qualité, y compris dans les situations d'urgence.	Ministères des secteurs concernés (santé, agriculture, femmes et petite enfance, action sociale, solidarité et affaires humanitaires, finances), PAM, FAO, OMS, FIDA, ONG, plateformes de coordination de la nutrition	3 553	10 800	14 353

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	malnutrition, y compris dans les situations d'urgence.	détection et le traitement de l'émaciation : NR : 406 893 (2024) NC : 956 607 (2030)		Les parents, les adolescent·e·s, les jeunes et les communautés, en particulier les plus vulnérables, ont les moyens d'adopter des pratiques optimales pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, et de promouvoir une utilisation appropriée et une gestion efficace et durable des services de prévention et de traitement de la malnutrition, y compris dans les situations d'urgence.				
		Nombre d'enfants de moins de 5 ans bénéficiant d'un ensemble minimal d'interventions nutritionnelles pour la détection précoce et le traitement des formes les plus graves d'émaciation et d'autres formes de malnutrition aiguë : NR : 427 646 (2025) NC : 350 000 (2030)						
		Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois dont le régime alimentaire couvre un minimum de groupes alimentaires : NR : 27,9 % (2024) NC : 50,0 % (2030)						
		Nombre d'enfants âgé·e·s de moins de 5 ans bénéficiant d'une stimulation précoce, de soins attentifs, d'une parentalité à l'écoute des besoins et de services de garde d'enfants inclusifs favorisant le						

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		développement de la petite enfance : NR : 425 077 (2025) NC : 1 000 000 (2030)						
	3. D'ici à 2030, le système éducatif fournit des services plus résilients et plus performants, conduisant à une progression de la scolarisation, de la rétention scolaire des filles et des garçons ainsi que des résultats d'apprentissage, y compris dans les situations d'urgence.	Taux d'enfants non scolarisé·e·s (une année avant l'âge officiel d'entrée au primaire et en âge de fréquenter un établissement d'enseignement primaire ou secondaire) : NR : 56,8 % (F : 59,4 % ; G : 54,3 %) (2019) NC : 42 % (F : 42 % ; G : 42 %) (2030) Pourcentage d'enfants et de jeunes atteignant le niveau minimum requis en lecture et en mathématiques Lecture NR : 22 % (2019) NC : 50,8 % (2030) Mathématiques NR : 11,5 % (2019) NC : 14 % (2030)	MICS, PASEC, annuaire statistique	Le système éducatif dispose de capacités renforcées lui permettant d'accroître l'accès à des services éducatifs inclusifs et de qualité, y compris dans les situations d'urgence, pour les enfants et les adolescent·e·s, en particulier les plus vulnérables, notamment les filles, les enfants handicapé·e·s et les enfants issu·e·s de ménages pauvres ou nomades. Les adolescent·e·s et les jeunes, les parents, les communautés et le personnel enseignant bénéficient de capacités améliorées pour encourager la	Ministère de l'éducation nationale et de la promotion civique, Ministère des femmes et de la petite enfance, UNESCO, PAM, BID, Plan Internation al, ONG	9 770	54 000	63 770

<i>Réalisations du PCNUDD</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				scolarisation, la rétention scolaire, le suivi des apprentissages et la gestion durable des services éducatifs dans des environnements sains, inclusifs, protecteurs et résilients face aux changements climatiques, y compris dans les situations d'urgence.				
	4. D'ici à 2030, les organismes responsables de l'EAH, les établissements de santé, les écoles et les structures communautaires fournissent et maintiennent un accès accru à des services d'EAH sûrs, inclusifs, de qualité et résilients face aux changements climatiques, et promeuvent l'adoption des pratiques recommandées	Pourcentage de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité : NR : 6,34 % (2024) NC : 15 % (2030) Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité : NR : 11,09 % (2024) NC : 20 % (2030) Pourcentage d'enfants ayant accès à des services d'assainissement et/ou d'approvisionnement en eau potable résilients face aux changements climatiques :	MICS, système d'information sur l'EAH, Programme commun OMS/UNICEF	Le système EAH est renforcé à tous les niveaux pour fournir des services d'EAH sûrs, inclusifs, résilients face aux changements climatiques et réactifs aux chocs dans les établissements de santé, les écoles et les communautés, garantissant ainsi des environnements sains et protecteurs pour les enfants, y compris dans les situations d'urgence. Les parents, les adolescent·e·s et les jeunes, les		6 217	22 000	28 217

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	dans ce domaine, y compris dans les situations d'urgence.	NR : eau : 45,86 % assainissement : 2,05 % (2024) NC : eau : 48,26 % assainissement : 3,25 % (2030)		communautés et les prestataires de services, y compris les parties prenantes des secteurs de l'EAH, de l'éducation et de la santé, disposent de capacités améliorées pour adopter les pratiques recommandées en matière d'EAH, accroître l'accès et le recours à de services d'EAH de qualité, et assurer leur gestion de manière efficace et durable, y compris dans les situations d'urgence.				
	5. D'ici à 2030, le système de protection de l'enfance est renforcé à tous les niveaux pour améliorer l'enregistrement des naissances, et pour prévenir et combattre	Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'état civil : NR : 22 % (2019) NC : 50 % (2030) Pourcentage de femmes de 20 à 24 ans mariées avant l'âge de 15 ans : NR : 24,6 % (2019) NC : 18 % (2030)	MICS, annuaire statistique	Le système de protection de l'enfance dispose de capacités renforcées pour garantir l'accès à l'enregistrement des naissances et à des services de prévention et d'intervention de qualité permettant de lutter contre le mariage	Ministère des femmes, Ministère de l'action sociale, Ministère de l'éducation (unité responsable du genre), UNFPA, PNUD, OIM, HCR et ONG	9 770	6 800	16 570

<i>Réalisations du PCNUDD</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	efficacement le mariage d'enfants ainsi que la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence touchant les enfants et les adolescent·e·s, en particulier les plus vulnérables, au sein des écoles et des communautés, y compris dans les situations d'urgence.	Proportion d'enfants ayant accès à des services sociaux spécialisés pour faire face à des risques en matière de protection de l'enfance : NR : 31 pour 100 000 (2024) NC : 47,5 pour 100 000 (2030)		d'enfants et la violence envers les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables, au sein des communautés et des écoles, y compris dans les situations d'urgence. Les adolescent·e·s, les jeunes, les parents et les parties prenantes communautaires disposent de compétences améliorées pour soutenir l'enregistrement des naissances, prévenir et combattre le mariage d'enfants et la violence contre les filles et les garçons, en particulier les plus vulnérables, et promouvoir une utilisation et une gestion efficaces et durables des services de protection, y compris dans les situations d'urgence.				
	6. D'ici à 2030, les performances améliorées du	Pourcentage de la population bénéficiant d'un socle ou de systèmes	MICS, enquête ECOSIT	Les ministères responsables des principaux secteurs	Ministère des finances, Ministère des	13 323	17 600	30 923

<i>Réalisations du PCNUDD</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	système national de protection sociale et la gestion plus efficace des finances publiques dans les principaux secteurs sociaux jouant un rôle dans la survie, le développement et l'éducation des enfants permettent de mieux soutenir les enfants en situation de vulnérabilité, y compris dans les situations d'urgence.	de protection sociale : NR : 2,5 % (2026) NC : 3 % (2030)		sociaux essentiels à la survie, au développement et à l'éducation des enfants, ainsi que les autorités locales, disposent de capacités renforcées et de financements accrus pour assurer les tâches de planification, de budgétisation, d'exécution et d'établissement de rapports associées aux dépenses publiques en faveur de la survie, du développement et de la scolarisation des filles et des garçons, en particulier les plus vulnérables, y compris dans les situations d'urgence. Le système national de protection sociale dispose de capacités améliorées pour assurer les tâches de coordination, de conception, de mise en œuvre et d'établissement de rapport nécessaires au déploiement de	affaires sociales, administrations locales, Banque mondiale, FMI, UE, BAD, PAM			
		Proportion du budget gouvernemental attribuée aux Ministères de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et des femmes : NR : 24,7 % (2026) NC : 27 % (2030)						
		Nombre de municipalités ou d'administrations locales disposant de processus institutionnalisés de planification ou de budgétisation participative faisant intervenir les groupes mal desservis et marginalisés.						

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				programmes de protection sociale sensibles aux risques et respectueux des droits de l'enfant qui soutiennent mieux les enfants et les adolescent·e·s vulnérables, notamment en ce qui concerne leur survie, leur développement et leur éducation.				
	7. D'ici à 2030, la convergence programmatique et géographique, la mobilisation des ressources, l'innovation, l'interopérabilité et les partenariats stratégiques sont renforcés pour permettre une gestion de programme agile, adaptative et efficace dans les contextes de développement et les situations d'urgence.	Ressources mobilisées pour le programme : NR : 62 500 000 dollars É.-U. (2026) NC : 2 888 200 000 dollars É.- U. (2030)	InSight, rapports d'examen	Les interventions du programme sont efficacement coordonnées et fondées sur des approches innovantes, sensibles aux risques, tenant compte des questions de genre, axées sur l'équité et les droits de l'enfant, et s'appuient sur des partenariats stratégiques pour améliorer la survie, le développement et l'éducation des enfants, y compris dans les situations d'urgence. Les systèmes nationaux d'alerte précoce, de prévention, de	Ministère du plan, INSEED, Ministère des affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Ministère de la communication, Ministère de la jeunesse, Parlement, universités, Haut conseil des collectivités autonomes et des chefferies traditionnelles (HCCACT), associations d'adolescent·e·s	28 423	24 800	53 223
		Pourcentage d'adolescentes qui déclarent pouvoir exprimer leurs opinions et être entendues (« voix ») NR : 56 % (2025) NC : 64 % (2030)						
		Nombre de programmes humanitaires ayant une composante planifiée et dotée de ressources sur la participation						

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		communautaire au changement comportemental et social avec le soutien de l'UNICEF : NR : 6 (2026) NC : 20 (2030)		préparation et d'intervention en cas de crise, ainsi que les mécanismes de coordination des programmes, sont renforcés à tous les niveaux afin d'améliorer la résilience des services sociaux de base et des communautés. Les alliances stratégiques et les partenariats innovants sont consolidés pour faire progresser le plaidoyer, promouvoir les droits de l'enfant et améliorer la visibilité des résultats des programmes, y compris dans les situations d'urgence. Les adolescent·e·s disposent d'un accès accru aux compétences, aux plateformes d'information et aux possibilités de participation civique, et promeuvent activement les droits	s et de jeunes, UNFPA, PNUD, PAM, GIZ, OCHA, HCR, OIM			

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				de l'enfant et les pratiques recommandées au sein de leurs communautés, y compris dans les situations d'urgence. Les communautés sont mieux équipées pour faire face aux obstacles sociaux et culturels entravant la survie, le développement et la scolarisation des enfants, et pour faire fonctionner les mécanismes de redevabilité et de rétro-informations, y compris dans les situations d'urgence. Les systèmes nationaux de statistique et de planification, les capacités de suivi et d'évaluation et les plateformes de connaissances sur les droits de l'enfant sont renforcés de manière à générer des données de qualité et des éléments de preuve permettant une programmation et une gestion des				

<i>Réalisations du PCNUDD</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				performances axées sur les résultats, y compris dans les situations d'urgence. Les systèmes nationaux de gestion des achats et d'approvisionnement, les solutions technologiques innovantes et la solarisation des services sociaux sont renforcés en vue d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes, y compris dans les situations d'urgence.				
Montant total des ressources						88 820	200 000	288 820